

1025 route des Croës
73340 LESCHERAINES

TEL.04.79.63.32.64
Email : mairie@lescheraines.fr

**ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
PREALABLE A LA DESAFFECTATION ET
AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE
L'ASSIETTE DU CHEMIN RURAL « DU
CIMETIERE »**

Le Maire de la Commune de LESCHERAINES,

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 161 - 1 et suivants ;

VU le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

VU les articles L 134-1 et L134-2, et R 134-3 à R 134-30 du Code des relations entre le public et l'administration applicables pour l'enquête préalable à l'aliénation du chemin rural ;

VU la délibération 2024.62 du Conseil Municipal en date du 06 novembre 2024 visée par la Préfecture de la Savoie le 14 novembre 2024 ;

VU le dossier constitué en vue de la désaffectation partielle de l'assiette du chemin rural « du cimetière » situé sur le territoire de la commune de Lescheraines ;

VU la liste des commissaires enquêteurs établie par une commission présidée par le Président du Tribunal administratif du Département ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Il sera procédé dans les formes prescrites par la loi, à une enquête publique destinée à recueillir les observations du public dans le cadre du projet de désaffectation partielle du chemin rural « du cimetière ».

Article 2 :

Le dossier mis à l'enquête publique comprend :

- le présent arrêté municipal
- la notice explicative comportant le plan de situation
- le plan parcellaire
- la délibération du Conseil Municipal
- le registre d'enquête

Article 3 :

Ladite enquête s'ouvrira en Mairie de LESCHERAINES pendant une période de 15 jours consécutifs **du mercredi 16 juillet au mercredi 30 juillet 2025 inclus.**

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département, **15 jours au moins avant la durée de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.**

... /...

En outre, il sera affiché notamment à la porte de la mairie et sur tout autre support d'usage dans la commune **dont un sur les lieux, au moins 15 jours avant de le début de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci.**

Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage joint au dossier de l'enquête.

Article 5 :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de LESCHERAINES pendant 15 jours consécutifs, soit **mercredi 16 juillet au mercredi 30 juillet 2025 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture :

Les 16/07, 18/07, 23/07, 25/07 et 30/07/2025 de 09h00 à 11h00
Les 21/07 et 28/07/2025 de 16h00 à 18h00

Les observations pourront être formulées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par correspondance à l'attention du Commissaire-enquêteur à la mairie de Lescheraines - 1025 route des Croës - 73340 LESCHERAINES ou par courrier électronique à l'adresse : mairie@lescheraines.fr.

Monsieur le Commissaire-enquêteur siègera en Mairie de LESCHERAINES où il pourra recevoir les observations du public :

Le vendredi 18 juillet et le lundi 28 juillet 2025 de 16h00 à 19h00.

Article 6 :

Est désigné en qualité de Commissaire-enquêteur : Monsieur Bernard CLEMENT, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, enseignant-chercheur en retraite.

Article 7 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre avec toutes les déclarations reçues sera clos et signé par le Commissaire-enquêteur qui devra le faire parvenir en Mairie de LESCHERAINES accompagné de son rapport, dans le délai d'un mois.

Une copie du rapport dans lequel le Commissaire-enquêteur énoncera ses conclusions motivées demeurera déposée en Mairie de LESCHERAINES dans l'attente de la délibération du Conseil Municipal se prononçant sur le projet.

Article 8 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de la Savoie,
- à Monsieur Bernard CLEMENT, Commissaire-enquêteur.

A Lescheraines, le 23 juin 2025

Le Maire,
Gérard MERLIN

